



Environnement et sécurité

Ces dernières années ont été marquées par une inquiétude grandissante quant aux conséquences environnementales des conflits armés, notamment la pollution due à la destruction d'installations industrielles et d'infrastructures urbaines, les conséquences à long terme des mouvements en masse de réfugiés et l'incidence de nouveaux types d'armements, notamment les munitions à l'uranium appauvri. Il a donc été de plus en plus fréquemment demandé au PNUE d'évaluer les conséquences environnementales de la guerre et de faire des recommandations sur la réhabilitation post-conflit. Depuis la première Equipe spéciale sur les Balkans, créée en 1999, le PNUE a réalisé plusieurs missions dans les pays de la région des Balkans touchés par des conflits. L'année écoulée a été particulièrement active pour le Groupe de l'évaluation post-conflit du PNUE, qui a établi des rapports pour l'Afghanistan, les Territoires palestiniens occupés et l'Irak ainsi que sur la contamination à l'uranium appauvri en Bosnie-Herzégovine.

Outre les préoccupations suscitées par l'incidence environnementale des conflits, la communauté internationale est de plus en plus soucieuse d'étudier les liens entre la dégradation de l'environnement et la sécurité. Dans son rapport intérimaire de septembre 2003 à l'Assemblée générale sur la prévention des conflits armés, le Secrétaire général de l'ONU a noté que, parmi les causes profondes des conflits armés, le système des Nations Unies devra accorder une plus grande attention aux menaces potentielles posées par les problèmes environnementaux. C'est dans cette optique que le PNUE propose la réalisation sur quatre ans d'un programme sur l'environnement, la paix et la sécurité. S'appuyant sur l'Initiative environnement et sécurité en Europe ainsi que sur les activités juridiques et d'évaluation existantes du PNUE, ce programme visera surtout à tirer parti de la contribution que l'environnement peut apporter à la confiance, à la coopération et à la consolidation de la paix.

Femme afghane transportant des récipients pour aller chercher de l'eau potable dans un camion-citerne mobile, à Kaboul, Afghanistan, juin 2003. La majeure partie des habitants de Kaboul n'ont pas accès à l'eau potable chez eux. Une évaluation du PNUE, publiée en janvier 2003, montre comment deux décennies de conflits armés ont nui à l'environnement et à l'infrastructure de l'Afghanistan.

ENVIRONNEMENT ET SECURITE

En mai 2003 a pris fin la première phase d'une Initiative sur l'environnement et la sécurité en Europe, lancée en août 2002 par le PNUE, le PNUD et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. L'objectif de cette initiative est d'encourager le recours à la gestion environnementale en tant que stratégie de renforcement de la coopération et de la réduction de l'insécurité. Une évaluation des questions environnementales intéressant la sécurité, dont les résultats ont été présentés à la Conférence ministérielle sur l'environnement pour l'Europe, tenue à Kiev en mai 2003, a mis en évidence les menaces environnementales pesant sur deux régions pilotes — Asie centrale et Europe du Sud-Est — et a suggéré des stratégies correctrices. Le projet a été bien accueilli par les gouvernements et les organismes de financement et ses travaux sont en train d'être élargis à d'autres sous-régions de l'Europe, comme le Caucase. Le PNUE étudie actuellement la façon dont le projet peut être étendu à d'autres parties du monde.

On comprend aujourd'hui mieux le lien entre l'environnement et la sécurité, grâce en partie au nombre croissant d'évaluations post-conflits réalisées par le PNUE. Ainsi, l'application d'une approche de précaution s'impose de plus en plus en cas de conflit armé. Comme l'a noté le Directeur exécutif du PNUE, M. Klaus Toepfer, en novembre 2003, le droit international, comme les Conventions de Genève, a été élaboré pour réduire le plus possible les souffrances humaines liées aux conflits armés et beaucoup de pays respectent ces principes. Néanmoins, le cadre juridique requis pour empêcher les dommages environnementaux en temps de guerre reste limité ou fait défaut, même si l'on se rend de plus en plus compte qu'un environnement dégradé entrave la réhabilitation post-conflit et peut même être à l'origine de nouveaux conflits. Les factions en présence ont non seulement pour devoir de réduire le plus possible le nombre de victimes en temps de guerre, écrit M. Toepfer, mais il leur appartient aussi de minimiser les dommages et la pollution de l'air, de l'eau et du sol. C'est dans cette optique que le PNUE prône un réexamen des normes et mécanismes juridiques existants concernant la guerre et l'environnement ainsi que des possibilités de renforcer le droit ou de modifier les codes de conduite. Pour soutenir ce processus, les missions d'évaluation post-conflit du PNUE continueront de déterminer les incidences des combats sur l'environnement.

EVALUATION DES INCIDENCES DE LA GUERRE SUR L'ENVIRONNEMENT

Le PNUE amasse quantité de données d'expérience dans le domaine de l'évaluation post-conflit. Le principal projet réalisé ces dernières années par le PNUE dans le domaine de l'évaluation post-conflit a concerné l'assainissement des points chauds environnementaux après le conflit du Kosovo. Le nettoyage de l'environnement et les actions de réduction des risques dans les sites les plus touchés ont débuté en 2000 et ont été achevés à la date prévue en décembre 2003. Diverses activités de renforcement des capacités en matière de gestion des déchets et de production moins polluante ont aussi été entreprises avec les autorités environnementales. Un rapport d'évaluation sur les activités de nettoyage sera établi en 2004.

Durant le conflit du Kosovo, l'uranium appauvri a été largement utilisé. L'uranium appauvri (UA) est un métal lourd toxique et radioactif, sous-produit de l'enrichissement du minerai d'uranium naturel utilisé pour les réacteurs et armements nucléaires. De moitié moins radioactif que l'uranium naturel, il est utilisé comme matériau protecteur dans les véhicules blindés et est aussi employé dans les armes en raison de son pouvoir pénétrant. L'UA fait l'objet de beaucoup d'attention depuis qu'il a été introduit durant la première guerre du Golfe en 1991. Il a aussi été utilisé ultérieurement dans la campagne menée par l'OTAN au Kosovo en 1999 et lors de l'invasion de l'Irak en 2003 par une coalition de forces des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

En mars 2003, le PNUE a publié une étude sur les risques et les impacts environnementaux de l'utilisation de l'UA en Bosnie-Herzégovine. Ce rapport, le troisième d'une série d'évaluations réalisées avec succès au Kosovo (2000–2001) et en Serbie et Monténégro (2001–2002), marque la fin des activités sur l'uranium appauvri menées par le PNUE dans les Balkans. L'ensemble des éléments d'information rassemblés par le PNUE donnent à penser que les risques de forte contamination de l'environnement par l'UA sont relativement faibles et localisés sur le site de l'impact. Néanmoins, le PNUE a demandé en avril 2003 que les sites où l'uranium appauvri a été utilisé durant le conflit irakien de 2003 soient inspectés dès que les conditions le permettront.

REHABILITATION POST-CONFLIT EN AFGHANISTAN

L'une des conséquences les plus dévastatrices de la guerre est l'effondrement de l'ordre public. C'est particulièrement le cas pour les guerres civiles, qui, surtout si la période de troubles se prolonge, peuvent

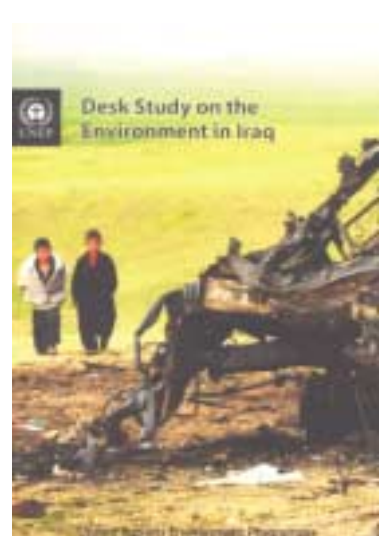
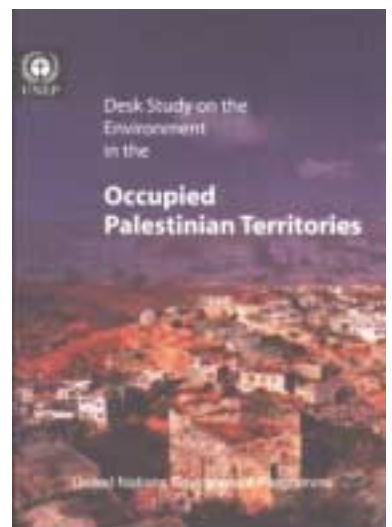
conduire à une destruction massive de l'environnement. Une évaluation du PNUE, publiée en janvier 2003, note que deux décennies de conflits en Afghanistan ont stoppé les stratégies de conservation et de gestion de l'environnement, entraîné un effondrement de la gouvernance locale et nationale, détruit l'infrastructure, entravé l'activité agricole et poussé davantage de gens vers les villes déjà démunies des services les plus élémentaires. D'après ce rapport, une zone humide importante au niveau international, située à cheval entre l'Afghanistan et l'Iran, s'est presque totalement asséchée du fait du manque de coordination dans la gestion des barrages et systèmes d'irrigation dépendant du principal affluent, quatre années de sécheresse n'ayant rien arrangé. Le rapport signalait aussi une importante réduction des massifs forestiers partout dans le pays, les forêts de conifères dans trois provinces se trouvant diminuées de moitié par rapport aux niveaux de 1978. Les vergers de pistachiers — source de revenu potentiellement importante — ont été presque totalement dévastés, puisqu'en 2002 on ne trouvait pratiquement plus aucun arbre dans deux régions où ces vergers couvraient précédemment 55 % et 37 %, des terres, respectivement.

Dans le prolongement direct du rapport, un programme de renforcement des capacités a été lancé en octobre 2003 à la demande du Gouvernement islamique transitoire. Le projet renforcera la capacité du Ministère de l'irrigation, des ressources en eau et de l'environnement de réaliser des évaluations environnementales, en fournissant les instruments, la formation et l'assistance technique nécessaires. La Commission européenne et l'UICN en sont des partenaires. Les activités programmées sur 30 mois aideront le Gouvernement afghan à concrétiser sa détermination à incorporer les priorités environnementales dans son cadre national de développement.

CONFLIT EN ASIE OCCIDENTALE

La double question des dommages à l'environnement découlant de conflits et de la gestion de l'environnement en tant que stratégie de renforcement de la coopération et de réduction de l'insécurité a été traitée dans l'*Etude documentaire sur l'état de l'environnement dans les territoires palestiniens occupés*, publiée par le PNUE en février 2003. Cette étude, qui n'aurait pas pu être menée sans la coopération d'Israël et de l'Autorité palestinienne, met en lumière d'alarmants problèmes environnementaux liés au conflit, qui ne font qu'accentuer les difficultés liées à l'accroissement démographique, à la rareté des terres, à la faiblesse de l'infrastructure environnementale et à la gestion des ressources, auxquelles s'ajoutent les tendances mondiales, comme la désertification et les changements climatiques. Une deuxième phase, pour la mise en oeuvre des recommandations de l'Etude documentaire, a débuté et se poursuivra au moins jusqu'en février 2005.

Plus à l'est, la guerre en Irak a captivé l'attention au niveau mondial en 2003. En avril 2003, le PNUE a publié l'*Etude théorique sur l'environnement en Irak*. Ce rapport met en évidence les atteintes à l'environnement qui se sont accumulées en Irak en raison d'années de conflit et de la faible priorité accordée à l'environnement par l'ancien régime, sans parler des



Les évaluations post-conflit du PNUE mettent en évidence les incidences environnementales des conflits et contribuent aux activités de réhabilitation, notamment l'intégration des préoccupations environnementales dans les plans nationaux de développement.

Environnement et sécurité

effets non voulus des sanctions imposées dans les années 90. L'Etude théorique a été suivie de deux missions d'enquête dans la région en juillet et en août pour collecter des informations supplémentaires et préparer les missions techniques sur le terrain en vue de l'évaluation scientifique. Un rapport d'étape sur la situation environnementale a été publié en octobre 2003. D'autres missions techniques ont été différées en raison de l'insécurité. Un rapport final sur l'état de l'environnement en Irak est envisagé pour 2004. De juillet à septembre 2003, le PNUE a aussi été responsable des problèmes d'environnement pour l'évaluation des besoins de l'Irak établie au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies.

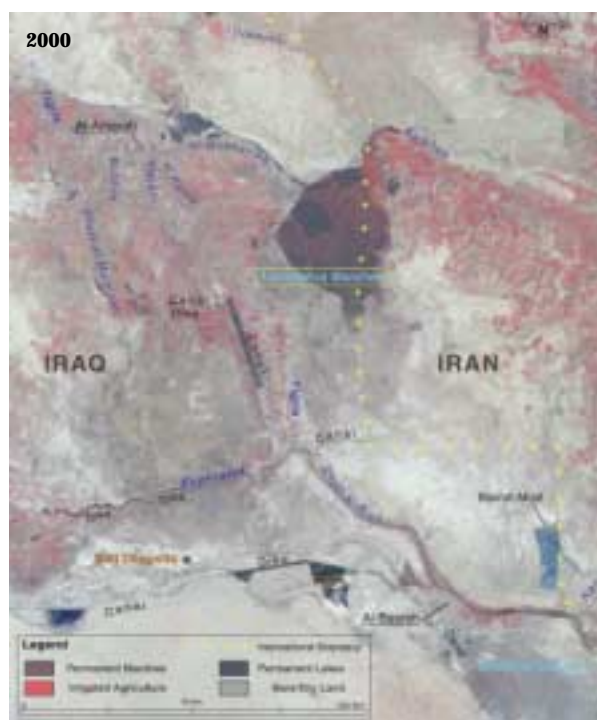
Le rapport d'avril soulignait qu'il fallait prendre d'urgence des mesures pour faire face à la situation

C'est en 2001 que le PNUE a pour la première fois fait part de ses inquiétudes concernant la situation des marais de Mésopotamie. Les images satellite montraient que la destruction des zones humides historiquement, culturellement et écologiquement importantes du delta du Tigre et de l'Euphrate était l'une des pires catastrophes écologiques des temps modernes. Après la chute du régime de Saddam Hussein, de nouvelles images satellite ont fait apparaître des signes de ré-inondation importante des terres autrefois asséchées sous l'effet à la fois d'actions unilatérales des Arabes vivant dans les marais, qui ont rompu les digues, et de fortes pluies en amont. Néanmoins, une réunion d'experts convoquée par le PNUE en mai 2003 pour analyser l'ampleur des dommages subis par les marais au cours des deux dernières décennies a conclu qu'une large collaboration entre les gouvernements de la région et les organisations intéressées demeure essentielle si l'on veut restaurer avec succès ce patrimoine naturel d'une valeur inestimable.

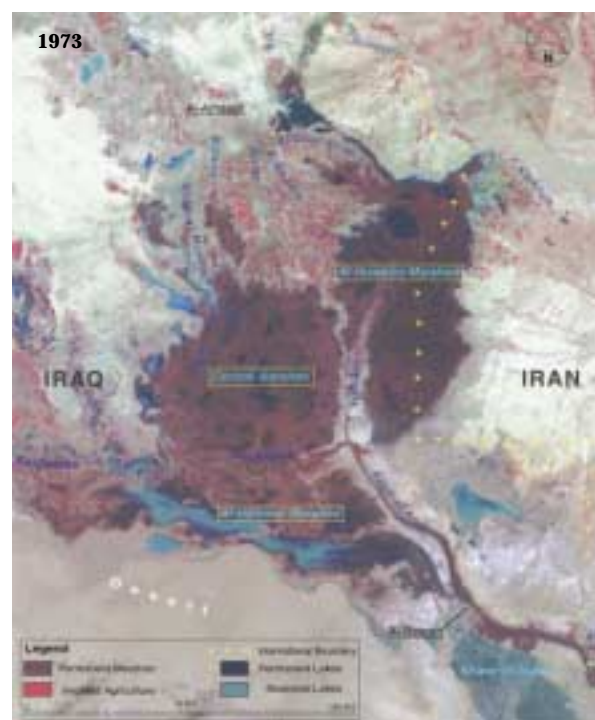
humanitaire, notamment rétablir l'alimentation en eau et les systèmes d'assainissement et assainir les points chauds de pollution, entre autres les décharges publiques, afin de réduire le risque d'épidémies. Il soulignait aussi la nécessité d'intégrer la protection de l'environnement dans le processus plus large de reconstruction et de nettoyage post-conflit, notamment les études d'impact sur l'environnement et le recours à des technologies respectueuses de l'environnement pour les grands projets de reconstruction. Le renforcement de la base des connaissances requises pour remédier aux problèmes d'environnement chroniques a aussi été jugé nécessaire. Parmi les problèmes prioritaires figurent notamment les déchets dangereux, l'uranium appauvri, la gestion des ressources en eau et la restauration des marais de Mésopotamie et d'autres écosystèmes vitaux.

REACTION FACE AUX URGENCES ENVIRONNEMENTALES

Les catastrophes sont chaque fois plus graves, plus destructrices et plus fréquentes. Elles affectent la vie de millions d'êtres humains chaque année, laissant derrière elles des morts et des blessés et causant d'importantes pertes économiques. Elles ont aussi de graves incidences sur l'environnement et menacent les bases du développement. Le travail du PNUE en matière de gestion des catastrophes vise à assurer que les aspects environnementaux des urgences sont bien compris et que les impératifs en matière de prévention, de préparation, de réaction et d'atténuation sont totalement reconnus. Dans cette optique, le PNUE



© UNEP/DEWA - Europe / GRID - Geneva



© UNEP/DEWA - Europe / GRID - Geneva



© UNEP

Le 27 juillet 2003, le pétrolier MT Tasman Spirit s'est fracturé dans le port de Karachi, au Pakistan. Le PNUE mobilise et coordonne une aide d'urgence aux pays confrontés à des urgences environnementales. Il entreprend des évaluations de l'incidence des catastrophes sur l'environnement et fournit des outils pour la diffusion de l'information et la sensibilisation des gouvernements et de la communauté internationale à la dimension environnementale de la gestion des catastrophes.

évalue les conséquences des catastrophes sur l'environnement et fournit des instruments pour diffuser l'information et sensibiliser les gouvernements et la communauté internationale, y compris les partenaires au sein du système des Nations Unies, à la dimension environnementale de la gestion des catastrophes.

Le PNUE a entrepris plusieurs évaluations environnementales d'urgence en 2003. En mars, il a étudié l'impact de rejets de phénol dans les eaux du Sitnica et de l'Ibar au Kosovo et en Serbie et a formulé des recommandations pour remédier aux problèmes engendrés par cette pollution. Des évaluations du même type ont été réalisées en 2003 suite à des demandes du Maroc concernant un déversement d'hydrocarbures sur des terrains en novembre 2002 ; des Seychelles, concernant l'impact d'une tempête tropicale en septembre 2002 ; et du Pakistan, concernant la rupture, le 27 juillet 2003, dans le port de Karachi du pétrolier MT Tasman Spirit, qui transportait 67 000 tonnes de brut.

En Afrique, le PNUE a organisé au siège un Atelier régional sur les catastrophes écologiques en juillet 2003. Cet Atelier, réuni par le PNUE et le Groupe commun pour l'environnement PNUE/Bureau

des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), devait servir de cadre à un dialogue d'experts sur la gestion des catastrophes et des urgences environnementales. En outre, le PNUE a aidé le Kenya et le Soudan à évaluer l'impact des inondations dont ils ont souffert en 2003. Il a aussi aidé la Tanzanie à évaluer l'incidence des camps de réfugiés sur l'environnement, en se concentrant surtout sur les forêts, les ressources en eau et les ressources foncières, la gestion des déchets et les cadres existants pour la gestion des catastrophes.

En Sierra Leone, le PNUE a participé à une mission conjointe d'évaluation environnementale avec le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, afin de cerner les problèmes environnementaux et d'établir les bases de l'élaboration de directives environnementales pour les missions de maintien de la paix de l'ONU. Le Groupe de l'évaluation post-conflit du PNUE, qui fait partie du Département de la gestion des catastrophes, prépare aussi une évaluation qui sera réalisée dans cinq pays africains touchés par un conflit. Des activités systématiques de collecte et d'analyse de des informations sont menées dans des pays candidats afin de comprendre les problèmes essentiels et d'étudier les conditions d'une possible intervention.